

Zeitschrift: Revue de linguistique romane
Herausgeber: Société de Linguistique Romane
Band: 26 (1962)
Heft: 101-102

Rubrik: Mélanges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

MÉLANGES

UN NOUVEL ACROSTICHE CHEZ VILLON?¹

Dans la « Ballade que Villon fit à la requeste de sa mère, pour prier Nostre Dame » (*Testament*, 893 à 909) un acrostiche non signalé semble précéder immédiatement le classique VILLON de l'envoi². Voici la dernière strophe et l'envoi :

893	Femme je suis povrette et ancienne, Qui riens ne sçay ; oncques lettre ne lus. Au moustier voy dont suis paroissienne Paradis peint, ou sont harpes et lus ; Et ung enfer ou dampnez sont boullus : L'un me fait paour, l'autre joye et liesse. La joye avoir me fay, haulte Deesse, A qui pecheurs doivent tous recourir, Comblez de foy, sans fainte ne paresse.
902	En ceste foy, je vueil vivre et mourir.
	 Vous portastes, digne Vierge, princesse, Iesus régnant qui n'a ne fin ne cesse, Le Tout Puissant, prenant nostre faiblesse Laissa les Ciculx et nous vint secourir, Offrit a mort sa très chière jeunesse ; Nostre Seigneur tel est, je le confesse :
909	En ceste foy je vueil vivre et mourir.

Si on lit verticalement les premières lettres des huit derniers vers de la strophe I, on obtient : APELLA CE. L'acrostiche complet serait donc APELLA CE VILLON. S. Nagel qui le premier, dans son *François Villon* (Berlin,

1. Nous remercions M. F. Deloffre, Professeur à l'Université de Lyon, qui, pendant un séjour à l'Université Harvard, nous a encouragé à écrire cet article et a bien voulu en relire le manuscrit.

2. Édition les *Classiques Français du Moyen âge*, 1958.

1856), signala la présence des acrostiches, ne semble pas avoir reconnu l'existence de celui-là; aucune des éditions postérieures à son traité n'en fait mention ou ne le fait ressortir par un quelconque artifice de typographie. Avons-nous donc affaire à un simple caprice du hasard?

Cette probabilité paraît infime. Les apparences d'acrostiches elles-mêmes sont rares chez Villon. Les autres strophes du *Testament* et les poèmes enclos ou séparés n'en présentent que peu. Faut-il en voir un dans INES du quatrain « Je suis François » (XIII, *Poésies diverses*, même édition)? Il est bien peu probable que Villon se soit amusé à composer un acrostiche avec le nom d'une fille au moment d'être pendu. De même, JE ME MASICOD (*Testament* 713 à 723) est une création du hasard, aucun verbe MASICODER, (?) n'étant nulle part attesté, même en argot. Partout ailleurs la succession verticale des premières lettres est fantaisiste à souhait. Ici au contraire les deux mots sont nets et, de plus, se trouvent sans variations dans le Manuscrit C¹, dans l'édition gothique de 1490², celle de 1489 et toutes les autres³. La même bonne fortune n'est pas le lot des acrostiches suivants. FRANÇOYS MARTHE, de la « Ballade à s'amy » (*Testament*, 942) devient dans l'édition de 1489 et chez Prompsault FRANÇOIS MARCHE (!) et AMBROISE DE LORE de la « Ballade pour Robert d'Estouteville » (*Testament* 1378) est orthographié dans les mêmes éditions ANBRAISE DE LORE.

D'autre part, nos deux mots nouveaux précèdent sans interruption le VILLON déjà reconnu et occupent ainsi une place particulière dans le poème. Les quatorze lettres du nouvel acrostiche font équilibre aux quatorze lettres du FRANÇOYS MARTHE de la ballade suivante et aux quatorze lettres d'AMBROISE DE LORE. L'acrostiche de quatorze lettres n'est donc pas exceptionnel dans le *Testament*.

On objectera peut-être que Villon orthographie APPELER avec deux P et un seul L. Burger, dans son *Lexique de la langue de Villon* ne mentionne que cette forme, soutenu en cela par les manuscrits et les éditions anciennes. Mais nous n'avons aucun manuscrit de la main de Villon et ne connaissons donc que l'orthographe favorite de ses copistes.

La forme APELLER (un P, deux L) est attestée par Toynbee dans ses *Specimens of old French*, où il cite Eleyes de Winchester. Il cite aussi cinq autres formes de l'infinitif, qu'on retrouve chez La Curne de Sainte Palaye (édition de 1876).

1. Bibliothèque Nationale, fonds français, 20041.

2. Chez Jean Trepperel, fac-similé de 1869 (Baillet, Bibliothèque Gothique).

3. Je n'ai pu consulter celle de Marot.

Nous serions donc en présence du premier acrostiche du *Testament* (incorporant le VILLON déjà connu) situé, notons-le, dans la première ballade du testament proprement dit (après le long prologue où se trouvent la « Ballade des dames du temps jadis », « Les Regrets de la Belle Hëaulmière » etc.). Villon aurait ainsi voulu marquer l'importance spéciale qu'il attachait à ces trois mots en leur donnant cette place de choix et, aussi, en soumettant à l'ingéniosité du lecteur non pas, comme d'habitude, un nom ou des noms, signatures ou dédicaces, mais toute une phrase.

Avouons que le sens pose un problème. La phrase est-elle incomplète ? APELLA manque-t-il de sujet ? Dans aucun des poèmes qui précèdent la « Ballade pour prier N. D. » on ne trouve d'acrostiche venant à point pour lui en fournir un. Faut-il joindre au contraire notre acrostiche à celui de la « Ballade à s'amyé » qui suit, quatre huitains plus bas ? Cela donnerait APELLA CE VILLON FRANÇOYS MARTHE. Le sujet non exprimé serait alors la mère, censée prononcer la première ballade, et nous aurions là une sorte d'acte de baptême du poète dont le second prénom serait Marthe. Cela paraît difficile à croire, et CE soulèverait beaucoup de problèmes.

Admettons donc qu'APELLA CE VILLON forme un tout indépendant. Quelle est alors la construction de la phrase ? CE est-il pronom ou adjectif ? La question du sujet n'est pas résolue non plus. Beaucoup de suppositions sont permises. Abrégeons. Il ne semble pas que le sujet soit sous-entendu, VILLON au contraire s'offre naturellement et CE devient pronom complément d'objet direct : VILLON APELLA CE. La signification de CE s'éclairera, si nous réussissons à élucider celle d'APPELLER.

Il est vrai que le *Lexique de la langue de François Villon* de Burger ne mentionne aucun sens de ce verbe qui puisse nous aider. Quand Villon utilise APPELER, il veut dire le plus souvent « faire appel » :

« Mort, j'appelle de ta rigueur » ... (T. 978)

« J'en appelle ... » (T. 1901)

etc.

ou encore « être nommé » :

« Moy qui partout m'appelle
L'amant remys ... » (T. 711)

etc.

Le français moderne nous est de peu de secours. Littré (éd. 1885) n'offre qu'une ombre de solution. Pour illustrer le sens n° 6 d'APPELER, qui est « INVOQUER » il propose cet exemple : « Il appelait sur vous la honte et le mépris ». Le sens n° 8 (RÉCLAMER, EXIGER, NÉCESSITER) apparaît

dans ces phrases : « Cette conduite appelle votre sévérité. Ton audace à la fin appelle ma vengeance (Lamartine, *Méd.* 11. 18) ». Ceci ne peut nous satisfaire.

En ancien français, le dictionnaire Tobler-Lommatsch ne paraît mentionner rien d'utile, mais le Glossaire français de Du Cange (Didot, 1850) donne pour APELER, entre autres sens, celui d'INVOQUER, c'est-à-dire, réclamer humblement : « Par les mérites du Benoît S. Loys et parce que ele apela s'aide »¹. Ce sens n'apparaît pas dans le *Glossarium* du latin médiéval du même Du Cange, mais est attesté en latin classique chez Juvénal par le dictionnaire de Freund² : « Later also, *appellare rem* in order to demand, claim something » :

« Mercedem appellas ? Quid enim scio ? ».

Juv. 7. 158.

Je traduis : « Tu réclames ton salaire ? »

Revenons à Villon. Le voilà donc en train de réclamer quelque chose, d'invoquer les puissances célestes pour qu'elles lui accordent « CE », lequel, placé comme il l'est, à la fin de la troisième strophe, fait évidemment allusion au refrain : « En ceste foy, je vueil vivre et mourir ». Le fils prend donc à son compte la requête qu'il a mise dans la bouche de sa mère. C'est lui-même qui lance cet appel ; c'est pour lui-même qu'il implore la persévérance nécessaire ; c'est aussi sa propre décision qu'il affirme.

Pour aussi acceptable que paraisse cette solution, on doit encore en mentionner une autre. Le dictionnaire de Godefroy (éd. de 1881) et celui de Huguet (1925) citent pour APELER un sens dérivé ; « épeler » :

Il ne les ouïrent jamais que gazouiller et appeler les lettres en leurs premiers
ans³

Ce sens dérive apparemment de celui qui apparaît chez Cicéron dans cette phrase de *Brutus* citée par Freund (« prononcer ») :

« Nam de sono vocis et suavitate appellandarum, . . . , noli exspectare qui dicam »⁴

que Nisard traduit : « Je ne dirai rien du son de sa voix et du charme de sa prononciation ».

1. *Miracles de St Louis*, p. 400

2. Traduit par Andrews, New York, 1854.

3. Amyot, *Œuvre morales* « De l'amour naturel des père et mère. . . (XV).

4. *Brutus* XXXV.

Notre acrostiche voudrait dire alors : « Villon prononça ceci » ou « V. composa ceci ». Un détail rend cette version tentante. L'acrostiche commence au troisième vers de la strophe ; les deux premiers annoncent :

Femme je suis povrette et ancienne
Qui riens ne scay : oncques lettre ne lus.

Le poète expliquerait donc qu'il a composé la prière à la place de sa mère illettrée. Mais s'il se proclame si nettement l'auteur, c'est pour bien faire remarquer que lui aussi veut vivre et mourir en cette foi. Nous rejoignons ainsi la conclusion de notre première hypothèse.

Laquelle de ces deux explications choisir, si on ne les repousse pas toutes les deux ? Nous avouons pencher pour la première, plus poétique. Peut-être d'ailleurs, en surgira-t-il d'autres ? Au total, nous ne prétendons pas que nous ayons jeté, par cette discussion, un jour nouveau sur Villon. Mais peut-être l'acrostiche découvert insiste-t-il sur la part toute personnelle que Villon prend à ce *Credo* qu'est la « Ballade pour prier Nostre Dame ».

Jacques MARIÈS.

Université Harvard.